

Les lauréats 2015 du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries



Le jury national a révélé, vendredi 4 mars 2016 au Salon international de l'Agriculture, les lauréats 2015 du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries parmi les 40 éleveurs qualifiés par les jurys locaux pour l'obtention du prix d'excellence agri-écologique. Qu'il s'agisse de prairies humides, de pelouses sèches, de pelouses de moyenne ou haute montagne, de parcours, de landes... leurs parcelles riches en espèces présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Cette biodiversité, comme la production d'un fourrage en quantité (de foin ou d'herbe pâturée) améliorent la qualité du lait, de la viande, mais aussi - grâce au développement de plantes à fleurs qui constituent les ressources alimentaires des abeilles, du miel.

La cérémonie a rassemblé plus de 200 personnes, autour des éleveurs lauréats locaux, accompagnés des animateurs de territoires. Les éleveurs ont témoigné de leurs pratiques sur les prairies fleuries, de la productivité de ces parcelles, de leur fierté de cette reconnaissance lors de la visite du jury "la nature fait de belles choses, elle a une force incroyable, si on l'accompagne avec attention, on est gagnant..."

Pierre-Yves Motte, président du jury national, a salué le travail des 37 jurys locaux lors du printemps dernier, pour la richesse de leurs commentaires qui permet au jury national d'évaluer au mieux les parcelles des éleveurs et d'en apprécier toutes les particularités.

Un véritable outil des politiques agro environnementales : tous les organisateurs se sont exprimés dans leur volonté à continuer de structurer et d'ancrer ce concours grâce à l'animation territoriale. Propre à promouvoir de bonnes pratiques —également en termes de lutte contre le déclin des abeilles et autres insectes pollinisateurs sauvages— le concours représente un des fers de lance du plan national d'actions "France terre de pollinisateurs ».

Luc Maurer, représentant le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt - tout en soulignant l'ancrage agricole du concours — a rassuré les organisateurs quant au soutien du Ministère : "Ce concours représente exactement le genre de démarche, qui monte en puissance depuis 2010, et que nous voulons soutenir."

En plus des 6 prix, le lycée agricole des Vaseix de Limoges et l'Établissement public local d'Enseignement et de formation professionnelle agricole Digne-Carmejane (BTS Productions Animales) ont été distingués parmi les 14 lycées agricoles qui avaient mis en œuvre un jury-élèves prairies fleuries. Benoît Tarche, commissaire du concours a d'ailleurs annoncé le rattachement de ce dernier au Concours général agricole Jeunes professionnels pour 2017, pour resserrer encore les liens entre ce concours et ceux du Concours général.

Pour Bernard Devic, président du comité national d'organisation du concours et représentant de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France "Il est important de passer ce message à tous : on peut vivre du métier d'éleveur grâce aux prairies, grâce aux fleurs et à de nouveaux circuits"

L'année prochaine, le concours se déroulera sur 57 territoires en France. Une organisation multi-partenaire qui impliquera en tant qu'organisateur : des Parcs naturels régionaux, des Chambres d'Agriculture, des Parcs nationaux, ainsi que des collectivités territoriales, des associations de protection de la nature, des ADASEA, des CPIE, des Conservatoires d'espaces naturels, des syndicats d'AOP...

Les lauréats du Concours général agricole des prairies fleuries - édition 2015

Catégorie 1 - pâturage (exclusif)

Remis par la Confédération Nationale de l'Elevage

Structure organisatrice : Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

Lauréat : EARL Ménétrier Olivier - Plaine Maritime Picarde

2e prix : M. Philippe Alberge - Parc Naturel Régional du Queyras (Structure organisatrice : Parc naturel régional du Queyras)

3e prix : Indivision de Gourcuff - Réserve de Biosphère Camargue (Structure organisatrice : Parc naturel régional de Camargue)

Catégorie 2 - pâturage (et fauche)

Remis par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Structure organisatrice : Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

Lauréat : Jean-Pierre Casavieille - Montagne et Piémont Haut-Béarn

Catégorie 3 - fauche (et pâturage) en plaine et piémont

Remis par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Structures organisatrices : Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort et Conseil départemental du Territoire de Belfort

Lauréat : Ferme des Champs Lambert - Prairies oligotrophes du Territoire de Belfort

Catégorie 4 - fauche (et pâturage) en plaine et piémont, humide

Remis par RTE et GRTgaz

Structure organisatrice : Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Lauréat : GAEC Boutiot - Prairies humides du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

2e prix : GAEC Chopard - Moyenne vallée de l'Ognon et plateau calcaire centrale de Haute-Saône (Structure organisatrice : Chambre d'Agriculture de Haute-Saône)

3e prix : M. Philippe César - Armagnac (Structure organisatrice : ADASEA du Gers)

Catégorie 5 - fauche (et pâturage) en montagne et haute montagne

Remis par Parcs Nationaux de France

Structures organisatrices : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et Parc national de la Vanoise

Lauréat : Mathieu Michaud Tarentaise Vanoise

2e prix : GAEC Holstein Passion - Valgaudemar Ecrins (Structures organisatrices : Parc National des Ecrins et Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

3e prix : EARL Ferme du Surcenord - Montagne Vosgienne Haut Rhinoise - Naturpark Südschwarzwald-Hochschwarzwald Structure organisatrice : Chambre d'Agriculture de Région Alsace)

Trophée Abeille d'Or

Remis par Veto-Pharma / SNA / UNAF

Structures organisatrices : Parc National des Ecrins et Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Lauréat : GAEC Holstein Passion Valgaudemar - Ecrins

Repères

Les prairies fleuries sont des herbages non semés, riches en espèces, qui sont fauchés ou pâturés et à destination de l'alimentation du bétail. Le concours Prairies fleuries récompense le meilleur équilibre agriécologique des prairies. Cet équilibre témoigne de pratiques agricoles qui valorisent et renouvellent la biodiversité sur les parcelles agricoles.

Documents

[Carte des 57 territoires qui organiseront le concours en 2016](#)

Liens utiles

www.concours-agricole.com

Contact

- Chambres d'Agriculture : Iris ROZE - 06 09 86 02 26 iris.roze@apca.chambagri.fr

- Parcs Nationaux de France : Olivia MAURENS - 06 87 26 33 64 olivia.maurens@parcnational.fr

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France : Géraldine FALEK - 06 30 71 34 58

gefalek@yahoo.fr